

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :
LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
Mercredi 21 juin 2023	Lundi 3 juillet 2023	Maison communale de Berloz Lundi 18 septembre 2023 à 16h00	Jessica PUFFET Rue Antoine Dodion 10 à 4257 BERLOZ 019/33 99 87

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service :

Du 3 juillet au 14 juillet et du 16 août au 25 août 2023, les lundis de 8h00 à 20h00 et les mardis, mercredis, jeudis et vendredi de 8h00 à 14h30

Du 26 août au 18 septembre, les lundis de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 20h00, les mardis, jeudi et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h00, les mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 heures à l'adresse suivante : Administration communale, rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Pour les consultations jusqu'à 20.00 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Jessica PUFFET (tél : 019/33.99.87 – courriel : jessica.puffet@berloz.be).

Conformément au code de l'environnement, cette enquête sera suspendue du 16 juillet au 15 août compris. Le dossier ne pourra donc pas être consulté durant cette période.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant :

<http://environnement.wallonie.be/enquetes-publiques/biodiversite/>

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 18 septembre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du gouvernement wallon
Via courriel : Enquetepublique.biodiversite@spw.wallonie.be

Berloz, le 19/06/2023.

Le Directeur Général,

Antoine RIZZO



Par le Collège,

La Bourgmestre,

Béatrice Moureau

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.